

Commission des dynamiques territoriales

Commission du Territoire d'action Sud

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de Développement et d'Attractivité - Convention partenariale globale avec la Ville de Molsheim

CP/2020/403

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale A340 - Délégation territoriale sud

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077).

Le Département du Bas-Rhin, la Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Molsheim au travers d'une « convention cadre » de partenariat.

Cette convention partenariale a pour objet de mobiliser les partenaires autour de projets opérationnels, s'inscrivant dans des enjeux communs et des priorités partagées. Elle portera sur 5 projets portés par la Ville de Molsheim.

Pour chacun de ces projets, les cosignataires s'engagent sur leur cofinancement, accompagné d'engagements réciproques des partenaires pour leur réalisation.

Le présent rapport propose à l'Assemblée Départementale d'approuver le projet de convention partenariale entre le Département, la Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et d'attribuer des subventions pour 5 projets représentant un coût de plus de 4,5 M€ HT d'investissement, pour un montant total d'aide du Département de 816 544 €.

L'Exécutif Départemental a souhaité que le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, et des entreprises.

L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique et des territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud respectivement le 16 février 2018 et le 17 mai 2018.

1. Un projet de territoire partagé et construit autour d'enjeux communs

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des collectivités signataires pour répondre aux grands enjeux de ce territoire, énoncés ci-après :

- le développement de l'attractivité et du rayonnement touristique et patrimonial du territoire,
- le cadre de vie, l'intergénérationnel et la vitalité des services à la population

Le développement et la pérennisation de l'attractivité et du rayonnement touristique et patrimonial du territoire

Le Conseil Départemental a adopté le 11 décembre 2017 sa Stratégie Interdépartementale d'innovation et de Développement Touristique (SIDT) à l'échelle de l'Alsace pour la période 2017-2021.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a adopté le 13 décembre 2018 son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018–2021. Le schéma s'articule autour de 5 enjeux stratégiques :

- développer l'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible ;
- articuler culture, tourisme et économie créative ;
- révéler et valoriser la filière castrale alsacienne ;
- faire du numérique un marqueur du développement culturel ;
- développer des services publics culturels de proximité.

La Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig contribuent, sur leur territoire, à la mise en œuvre de ces stratégies.

L'attractivité de la Ville de Molsheim tient notamment à la richesse de son patrimoine historique.

Molsheim est une ancienne cité épiscopale et universitaire.

Afin de valoriser son patrimoine historique et culturel, la Ville s'est engagée dans les actions suivantes :

 restaurer l'ancienne Chartreuse par diverses opérations de reconquête du site (acquisitions des fonds privés situé dans le périmètre historique) et de réhabilitation en partenariat avec les services de l'Etat et l'association des Bénévoles de la Chartreuse,

- maintenir son soutien aux associations qui mettent en valeur la Chartreuse (animations culturelles et société d'histoire),
- soutenir financièrement les travaux de restauration réalisés depuis une trentaine d'années par l'Association des Bénévoles de la Chartreuse,
- moderniser le musée et y développer un projet muséographique,
- favoriser les projets culturels nouveaux qui pourraient émerger,
- favoriser l'accès des jeunes à la culture, en associant les écoles, collèges et lycées aux évènements culturels.

Le cadre de vie, l'intergénérationnel et la vitalité des services à la population

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à pérenniser et à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il propose une vision de l'aménagement du territoire départemental tout en répondant aux mutations profondes de notre temps et notamment dans les domaines de la santé, du commerce de proximité et de la fracture numérique. L'enjeu « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public », inscrit dans le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud permet de soutenir en territoire des actions contribuant aux orientations du SDAASP.

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig se fixent pour priorité d'amplifier les investissements et les initiatives dans les domaines du lien social et des loisirs.

Cela répond à une forte attente des nombreux partenaires, associatifs notamment, qui s'investissement dans ces domaines.

La Ville de Molsheim souhaite améliorer le cadre de vie et développer les services à la population dans différents domaines et s'est notamment fixée les objectifs suivants :

- rendre la ville et son centre-ville plus attractifs : en aménageant les entrées de ville, en rénovant les voiries vétustes du centre-ville, en mobilisant les dispositifs d'aide à la rénovation des logements vacants,
- rendre le centre-ville plus accessible : en améliorant l'accessibilité des parkings et en favorisant les modes de déplacements doux ,
- dynamiser l'offre commerciale : en travaillant sur les cellules commerciales vacantes et en favorisant l'installation de nouveaux commerces, en mettant en œuvre une politique commerciale partagée, et en développant le commerce numérique afin d'attirer et fidéliser une nouvelle clientèle,
- poursuivre les animations et manifestations en centre-ville.

2. <u>Les projets au service de l'ambition du développement du territoire de la Ville de Molsheim et de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig</u>

Après avoir présenté dans son préambule et article 1 les orientations stratégiques définies par le Département et ses partenaires, le projet de convention partenariale a pour objet de définir les engagements financiers des cosignataires, et leurs engagements réciproques pour 7 projets déclinés comme suit.

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale (article 3) jointe en annexe au présent rapport.

Développer l'offre touristique et patrimoniale :

- restauration et mise en valeur de la bibliothèque de l'ancienne Chartreuse et de la Maison « Misbach » ;
- restauration des vitraux de la chapelle Notre-Dame ;
- restauration extérieur de la Metzig ;
- restauration d'un tronçon du mur des remparts.

Engagements réciproques proposés :

Les partenaires s'engagent à développer plusieurs axes de coopération, visant à :

- favoriser le développement des coopérations entre ces nombreux acteurs permettrait d'enrichir la vie culturelle des habitants et de conforter l'attractivité locale tout en favorisant pour tous l'accès à la culture au travers d'une offre culturelle et patrimoniale de qualité ;
- soutenir l'organisation d'événements culturels et touristiques tout au long de l'année ;
- poursuivre le partenariat avec l'ensemble des acteurs du tourisme ;
- veiller à la qualité d'accueil des visiteurs et touristes ;
- promouvoir l'organisation d'événements touristiques ;
- apporter l'ingénierie départementale pour les projets de valorisation du patrimoine de la Ville ;
- soutenir financièrement les projets figurant dans l'article 2 de la présente convention partenariale et sous respect des engagements réciproques précités.

Le cadre de vie, l'intergénérationnel et la vitalité des services à la population :

- aménagement du Parc de la Commanderie et des abords de la gare de Molsheim,
- mise en place d'un « Click & Collect » à la gare de Molsheim,
- création d'une « poulerie » à caractère environnemental, éducatif, solidaire, humain et patrimonial.

Engagements réciproques proposés :

Les partenaires s'engagent à collaborer pour :

- apporter son ingénierie pour les projets de valorisation du patrimoine de la Ville ;
- mobiliser des bénévoles pour assurer la co-gestion de la poulerie ;
- mener un travail pédagogique avec les écoles et les EHPAD de la Commune autour de la poulerie;
- mobiliser ses supports de communication pour faire connaître le « Clic & Collect »;
- poursuivre sa démarche de redynamisation du centre-ville en partenariat avec le Département du Bas-Rhin;
- poursuivre le développement des itinéraires cyclables intercommunaux;
- développer des services adaptés aux cyclotouristes à proximité des principaux sites d'intérêt touristique du territoire ;
- mobiliser ses supports de communication pour faire connaître le « Clic & Collect »;
- accompagner, à travers son expertise, la Ville de Molsheim dans ses différents projets;
- veiller à l'intermodalité et à l'interconnexion des infrastructures de mobilité douce;
- soutenir financièrement les projets figurant dans l'article 2 de la présente convention partenariale et sous respect des engagements réciproques précités.

3. Coût des projets et plans de financement

Les plans de financements des différents projets sont détaillés à l'article 4 de la convention partenariale.

Il est proposé que le Département s'engage à subventionner les 5 projets suivants à hauteur des montants détaillés ci-dessous.

Restauration de la bibliothèque de l'ancienne Chartreuse et de la Maison « Misbach »

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux de la	892 000,00	Ville de Molsheim -	441 555,00
bibliothèque et des		autofinancement	
cellules « S »			
Travaux de la maison	343 000,00	Etat - DRAC	295 200,00
« Misbach » et cellule			
«F»			
Honoraires maîtrise	199 500,00	Région Grand Est (*)	147 600,00
d'œuvre			
Etudes et missions (CT,	39 440,00	Département du Bas-Rhin	393 185,00
SPS)			
Aléas	98 800,00	Préfecture DSIL	295 200,00
TOTAL	1 572 740,00	TOTAL	1 572 740,00

^(*) montant escompté

Il est proposé que le Département contribue, au bénéfice de la Commune de Molsheim, au financement du projet de restauration de la bibliothèque de l'ancienne Chartreuse et de la Maison « Misbach » à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 393 185 € correspondant à 25 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 1 572 740 €.

Restauration des vitraux de la chapelle Notre-Dame

Dépenses HT ((€)	Recettes HT (€)	
Travaux sur les vitraux 65 550,00		Ville de Molsheim	13 512,00
Echafaudage	2 990,00	Etat - DSIL (*)	26 220,00
Honoraires maîtrise	8 000,00	Région Grand Est (*)	13 100,00
d'œuvre			
		Département du Bas-Rhin	13 708,00
		au titre du Fonds pour le	
		Patrimoine emblématique	
		de l'Alsace (sous réserve	
		de la délibération de son	
		assemblée délibérante)	
		Association « Les Amis de	10 000,00
		la Chapelle Notre Dame de	
		Molsheim »	
TOTAL	76 540,00	TOTAL	76 540,00

^(*) montant escompté

L'aide départementale sera proposée ultérieurement à la délibération de la Commission

Permanente au titre du Fonds pour le Patrimoine emblématique de l'Alsace.

Restauration extérieur de la Metzig

Dépenses HT (Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux 573 430		Ville de Molsheim	182 115,00	
Etude de diagnostic	9 900,00	Etat - DSIL (*)	140 400,00	
Honoraires maîtrise	45 135,00	Etat – DRAC (*)	140 400,00	
d'œuvre				
		Région Grand Est (*)	70 200,00	
		Département du Bas-Rhin	95 400,00	
		au titre du Fonds pour le		
		Patrimoine emblématique		
		de l'Alsace (sous réserve		
		de la délibération de son		
		assemblée délibérante)		
TOTAL	628 515,00	TOTAL	628 515,00	

^(*) montant escompté

L'aide départementale sera proposée ultérieurement à la délibération de la Commission Permanente au titre du Fonds pour le Patrimoine emblématique de l'Alsace.

Restauration d'un tronçon du mur des remparts

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux	360 000,00	Ville de Molsheim	127 600,00
Dépenses imprévues sur	25 200,00	Etat – DSIL (*)	70 000,00
travaux de restauration			
Honoraires maîtrise	32 400,00	Etat – DRAC (*)	70 000,00
d'œuvre			
		Région Grand Est (*)	70 000,00
		Département du Bas-Rhin	80 000,00
		au titre du Fonds pour le	
		Patrimoine emblématique	
		de l'Alsace (sous réserve	
		de la délibération de son	
		assemblée délibérante)	
TOTAL	417 600,00	TOTAL	417 600,00

L'aide départementale sera proposée ultérieurement à la délibération de la Commission Permanente au titre du Fonds pour le Patrimoine emblématique de l'Alsace.

Aménagement du Parc de la Commanderie et des abords de la gare de Molsheim en y intégrant un « Clic & Collect »

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Parc	1 088 700,00	Ville de Molsheim	1 969 952,00
Mur à l'arrière de la	750 248,00	Etat - DSIL (*)	440 134,00
scierie			
Parvis de la gare	494 650,00	Région Grand Est (*)	141 516,00
Parc à l'arrière de la	455 450,00	Région Grand Est –	30 000,00
scierie		Arrêts de bus (*)	
Honoraires maîtrise	79 400,00	Département du Bas-	77 175,00
d'œuvre		Rhin – Parvis de la	
		gare (15 %)	
Installation du « Clic &	« Clic & 30 082,00 Départem		320 740,00
Collect »		Rhin – Parc de la	
		Commanderie (20 %)	
			4 512,00
		Rhin – « Clic &	
		Collect » (20 %)	
		Association ASACO	2 000,00
		(« Clic & Collect »)	
TOTAL	2 898 530,00	TOTAL	2 898 530,00

^(*) montant escompté

Il est proposé que le Département contribue, au bénéfice de la Commune de Molsheim, au financement :

- du parvis de la gare au travers d'une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 77 175 € correspondant à 15 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 514 500 € HT,
- de la mise en place d'un « Click & Collect » sur le parvis de la gare de Molsheim à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 4 512 € correspondant à 15 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 30 082 € HT,
- du Parc de la Commanderie (hors mur à l'arrière de la scierie) à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 320 740 € correspondant à 20 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 1 603 700 € HT.

Création d'une « poulerie » à caractère environnemental, éducatif, solidaire, humain et patrimonial

Dépenses HT (€)		Recettes HT (€)	
Travaux d'aménagement	69 772,00	Ville de Molsheim-	41 863,00
de la poulerie		autofinancement	
		Département du Bas-Rhin	20 932,00

		Région Grand Est (*)	6 977,00
TOTAL	69 772,00	TOTAL	69 772,00

(*) montant escompté

Il est proposé que le Département contribue, au bénéfice de la Commune de Molsheim, au financement du projet de création d'une « poulerie » à caractère environnemental, éducatif, solidaire, humain et patrimonial à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 20 932 € correspondant à 20 % du montant des dépenses prévisionnelles éligibles hors taxe de 69 772 € HT.

Il est proposé que le Département s'engage par ailleurs à mettre son ingénierie à disposition de la Ville de Molsheim, avec l'appui de toutes les Missions plus particulièrement impliquées dans les projets de la convention partenariale.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 19 novembre 2020, a rendu un avis favorable sur ces projets.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	816 544,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'engager le Département du Bas-Rhin dans un partenariat renforcé avec la Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, autour des 2 axes stratégiques suivants :
- Le développement de l'attractivité et du rayonnement touristique et patrimonial du territoire,
- Le cadre de vie, l'intergénérationnel et la vitalité des services à la population
- attribue des subventions d'investissement pour un montant total de 816 544 € à la Ville de Molsheim au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 5 projets suivants et tel que détaillé ci-après :
- restauration et mise en valeur de la bibliothèque de l'ancienne Chartreuse et de la Maison « Misbach » : subvention de 393 185 € représentant 25 % des dépenses éligibles,

- aménagement du Parc de la Commanderie : subvention de 320 740 € représentant 20 % des dépenses éligibles,
- aménagement du parvis de la gare de Molsheim : subvention de 77 175 € représentant 15 % des dépenses éligibles,
- mise en place d'un « Click & Collect » à la gare de Molsheim : subvention de 4 512 € représentant 20 % des dépenses éligibles,
- création d'une « poulerie » à caractère environnemental, éducatif, solidaire, humain et patrimonial : subvention de 20 932 € représentant 30 % des dépenses éligibles.
- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Molsheim et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de la convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Molsheim, destinée à permettre le versement des subventions précitées pour chacun des projets évoqués ci-avant, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 20/11/20 Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY